



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 32207

## Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de l'Afghanistan, pays désigné par les Nations unies comme PMA (pays les moins avancés). L'extrême pauvreté qui ne cesse d'augmenter dans ces pays risque d'entraîner une augmentation du nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour. Il est fondamental d'apporter une aide à ce pays pour renforcer sa capacité à participer à l'Organisation mondiale du commerce, à s'intégrer dans un système économique mondial. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures et la position de la France dans cette action de soutien et d'accompagnement indispensable pour rétablir un meilleur équilibre des richesses.

## Texte de la réponse

Sortant de plus de deux décennies de guerre, l'Afghanistan a retrouvé, après la chute du régime des talibans en décembre 2001, le chemin d'une paix encore précaire. La Communauté internationale s'est engagée à accompagner cette renaissance par une aide conséquente à la reconstruction du pays, dévasté par les combats et plusieurs années consécutives de sécheresse. En 2002 et 2003, c'est plus de deux milliards de dollars d'assistance qui ont été mobilisés chaque année par la Communauté internationale, dont plus de 800 millions d'euros par an au titre de l'aide de l'Union européenne, communautaire et bilatérale. Les défis demeurent cependant considérables : sécurité intérieure, élimination du terrorisme, reconstruction de l'État et plus généralement remise en marche d'une économie viable pour permettre notamment le retour des réfugiés et faciliter l'insertion de ce pays dans les échanges internationaux sur la base d'une économie saine, qui ne soit pas liée à la culture du pavot. La France a pris une part active dans cet effort international de reconstruction de l'Afghanistan. Sa contribution bilatérale, hors aide humanitaire, s'est élevée à plus de 36 millions d'euros en 2002 et à 30 millions pour l'année 2003. La coopération technique de la France s'est centrée sur des secteurs répondant aux besoins les plus urgents, tels que la santé, l'éducation et l'agriculture, et s'emploie, dans ces domaines, à favoriser le développement des capacités du pays. Notre appui au secteur agricole a notamment reposé sur l'aide alimentaire et sa monétisation dans un fonds de contrepartie, qui finance en particulier des projets de formation. Au titre de l'aide à la reconstruction de l'État, la France est intervenue, par le biais d'un fonds fiduciaire placé auprès du programme des Nations unies pour le développement, dans des projets de formation de fonctionnaires, et d'aide à la structuration des services centraux et déconcentrés des ministères. Un programme d'appui à la société civile, particulièrement orienté vers la promotion des femmes, a financé des projets de formation professionnelle ayant souvent un impact rapide et visible auprès des populations concernées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32207

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 janvier 2004, page 408

**Réponse publiée le** : 9 mars 2004, page 1799